

# Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite  
(2000-2003)**

**du Collège André-Grasset**

*Mai 2004*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Introduction**

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 20 mai 2004, la Commission a évalué le bilan que le Collège André-Grasset a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

### **Les indicateurs de réussite**

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

### **La réussite des cours en première session**

Depuis la mise en œuvre du plan, les taux de réussite des cours des élèves en 1<sup>re</sup> session d'études collégiales s'améliorent et le Collège atteint la plupart de ses cibles. La proportion d'élèves ayant échoué la moitié ou plus de leurs cours a diminué. De plus, le taux de réussite « *maximale* » s'est accru de manière considérable. Ainsi, près des trois quarts des élèves de la cohorte 2002 ont réussi tous leurs cours, alors que cette proportion était de l'ordre de 65 % en 1998.

### **La réinscription au troisième trimestre**

Pour l'ensemble de la population, le taux de réinscription à la 3<sup>e</sup> session connaît des progrès et la cible fixée pour la cohorte 2001 est atteinte. Dans les programmes ciblés, des améliorations sont constatées, tant en *Sciences humaines* qu'en *Session d'accueil et d'intégration*, malgré certaines fluctuations dans les résultats.

### **La diplomation**

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation. Le Collège note que le taux de diplomation *en durée prévue* des élèves du secteur préuniversitaire excède la cible fixée à 60 % pour l'ensemble de sa population étudiante. La Commission constate qu'il en est de même pour le taux de diplomation deux ans après la durée prévue, dont la cible est de 80 %.

### **Appréciation des résultats obtenus**

La réussite des élèves s'est améliorée. Les taux de réussite des cours augmentent, la persévérance scolaire est élevée et la plupart des élèves du Collège André-Grasset poursuivent leurs études au sein même de l'établissement. Quant aux taux de diplomation, ils progressent bien.

La Commission constate les progrès réalisés, particulièrement l'amélioration de la réussite « *maximale* » des cours et l'évolution positive des taux de diplomation, tant en durée prévue qu'à plus long terme. Par ailleurs, le Collège souligne le défi particulier que pose la clientèle inscrite en *Session d'accueil et d'intégration* et la Commission l'encourage à continuer ses efforts en vue de soutenir la réussite de ces élèves.

## **La mise en œuvre**

À une exception près, toutes les mesures prévues au plan ont été réalisées et demeurent en vigueur au Collège. Des mesures de soutien ont été ajoutées dans certains cours ciblés et d'autres mesures ont été améliorées, dont le tutorat par les pairs. Le Collège a de plus augmenté les ressources humaines dévolues à la réussite. Il souligne par ailleurs que le délai alloué pour préparer son 2<sup>e</sup> plan de réussite lui permettra d'apporter de nouvelles améliorations. Il prévoit ainsi approfondir les données, préciser les clientèles qui sont en difficulté et développer des mesures particulières pour répondre à leurs besoins.

La Commission note que le Collège a mis en œuvre la plupart des mesures qu'il avait prévues et qu'il en a fait un bon suivi. Ce suivi l'a notamment conduit à ajouter des mesures de soutien dans certains cours, par exemple en méthodes quantitatives pour les élèves de *Sciences humaines*. La Commission remarque que le Collège suit de très près l'évolution du taux de réussite dans chaque cours depuis 1998 et qu'il produit un document à ce propos deux fois par an. Elle note aussi la forte mobilisation institutionnelle autour d'un projet éducatif centré sur la réussite des élèves et l'adhésion collective à ses objectifs.

## **L'efficacité des mesures**

Le Collège observe que tous les indicateurs de performance ont progressé depuis la mise en œuvre du plan. L'ajout de personnel professionnel et technique, les mesures particulières adoptées dans certains cours ciblés, le développement accéléré du tutorat par les pairs et l'ensemble des mesures retenues contribuent à accroître la réussite des élèves.

Le Collège souligne que des efforts importants<sup>1</sup> ont permis de mieux soutenir les élèves les plus faibles en français, de les amener à réussir l'épreuve uniforme et, ainsi, à diplômer. À cet égard, il a créé un Service d'aide et de consultation en langue écrite (*Saclé*) et il remarque que la proportion des élèves qui réussissent leurs cours de français à la session où ils sont inscrits à ce service s'est grandement accrue depuis 2000. Une professionnelle à temps complet est responsable du *Saclé* et des autres activités de tutorat par les pairs. Ces services ont connu un essor considérable et ils sont fort appréciés des élèves. Outre le français écrit, ils couvrent maintenant toutes les disciplines scientifiques et, sur demande, tous les cours offerts au Collège. Par ailleurs, dans certains cours particuliers (mathématiques et méthodes quantitatives), le Collège impose à ses élèves les plus faibles des

---

1. Par exemple : imposition de cours de mise à niveau, règles de gestion de la séquence des cours suivis, imposition d'un cours particulier de formation propre.

séances hebdomadaires d'exercices. Cette mesure porte fruit, de même que les autres mesures adoptées pour soutenir la réussite dans des cours ciblés. Dans le domaine du soutien aux carrières scientifiques et technologiques, un vaste éventail d'activités est offert aux élèves (*ex.* : conférences hebdomadaires au DEC<sup>plus</sup>, visites industrielles, concours scientifiques, journal scientifique hebdomadaire, préparation à des entrevues de sélection). La participation, variable selon les activités, est généralement satisfaisante et le Collège note que ses élèves en *Sciences de la nature* réussissent bien. Le Collège a aussi instauré des mesures destinées aux élèves en situation d'échec, qui font l'objet d'une évaluation par le comité d'admission. Leur proportion a diminué de moitié depuis l'automne 2000. Des « contrats d'engagement personnel vers la réussite » sont établis avec certains d'entre eux et la présidente du comité d'admission assure un suivi régulier avec les deux aides pédagogiques individuels (API). Ces élèves se voient imposer des mesures telles que des rencontres individuelles, des séances hebdomadaires d'exercices en mathématiques, un cours de mise à niveau en français, ou encore un cours particulier de formation propre.

Les autres mesures mises en place pour soutenir la réussite incluent l'évaluation de la mission, les activités complémentaires dans chaque profil ou programme d'études; le guide et les activités destinés aux parents. De plus, comme le souligne le Collège, la volonté collective de soutenir chaque élève vers la réussite et l'engagement de tout le personnel à la réalisation du projet éducatif se traduisent au quotidien par des gestes et des attitudes qui encouragent et motivent l'élève. Ces actions, difficilement mesurables, demeurent au cœur du succès et de l'efficacité du plan de réussite.

La Commission estime que le Collège a tenu compte de toutes les mesures dans son évaluation et qu'il a fait une réflexion significative quant aux divers moyens mis en œuvre, en appuyant ses analyses de données quantitatives et perceptuelles variées. Elle note l'effet positif de l'ajout de ressources humaines, qui se traduit notamment par l'ampleur et la pertinence des services de tutorat par les pairs offerts aux élèves et par la qualité du suivi effectué par le Collège. La Commission remarque aussi le souci du Collège à adapter ses formules pédagogiques aux besoins particuliers de certains élèves, par exemple à ceux qui reprennent le cours de philosophie 103.

Dans son prochain plan, le Collège prévoit développer des mécanismes plus précis pour mieux cerner l'efficacité de certaines mesures, notamment celles qui s'adressent aux élèves les plus fragiles. Il souhaite, tout en maintenant les acquis propices à la réussite, identifier les zones où son action pourrait être accentuée et mettre en œuvre des mesures adaptées en ce sens. Ainsi, par exemple, il note que les élèves faibles de *Sciences humaines* répondent moins facilement que ceux de *Sciences de la nature* aux activités de tutorat par les pairs et aux mesures de soutien proposées dans des cours particuliers. Par ailleurs, il prévoit

maintenir les ressources humaines supplémentaires et préciser leur répartition dans les secteurs de l'information scolaire et professionnelle et de l'orientation. Il entrevoit aussi la possibilité d'assurer à ses élèves la présence d'un psychologue. Finalement, le Collège veut accentuer la place des activités complémentaires de formation pour les élèves de *Sciences de la nature* et, lorsque l'Institut Grasset dispensera des programmes de DEC techniques, il compte intégrer au plan des mesures particulières à cet égard. La Commission encourage le Collège à intégrer ces diverses mesures dans son prochain plan.

## **Conclusion**

Depuis la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite, des progrès sont observés dans la réussite des cours, dans la persévérance scolaire et dans la diplomation.

La Commission estime que le bilan réalisé par le Collège André-Grasset lui a permis d'identifier les aspects à privilégier dans son prochain plan et elle souligne la qualité des moyens d'évaluation utilisés pour établir ce bilan. La Commission note qu'un apport important de la réalisation du premier plan est l'accroissement et la diversification des activités de tutorat par les pairs. Elle remarque en outre l'encadrement particulier offert aux élèves en situation fragile, la valeur des mesures adoptées dans les cours ciblés et l'ajout de ressources humaines dévolues à la réussite. De plus, elle note l'engagement collectif en vue de soutenir les élèves vers la réussite, qui est certes au cœur du succès et de l'efficacité constatée du plan.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Danielle Cossette, agente de recherche